

Interview de l'auteur sur les innovations de la loi de finances camerounaise 2017 publiée dans le bihebdomadaire « Défis actuels » n°177 du lundi 09 au 12 janvier 2017 dans la rubrique « En Couverture » page 5

Alain Symphorien NDZANA BILOA

« Si l'économie est mauvaise cette année, les impôts en pâtiront »

Quelles sont ces nouvelles taxes introduites dans la loi de finances 2017, quelles sont celles qui sont réévaluées ?

Il faut d'abord rappeler que la Loi n° 2016/018 du 14 décembre 2016 portant Loi de Finances de la République du Cameroun a arrêté un budget équilibré en ressources et en dépenses de 4 373 800 000 000 de francs CFA pour l'exercice 2017. Les rentrées fiscales attendues de la Direction Générale des Impôts s'élèvent à 2 120 330 000 000 de francs CFA, soit 48% du budget total et 67% des ressources propres.

Par rapport à l'exercice 2016, les rentrées fiscales attendues de la DGI sont en augmentation de 9%, dans un contexte marqué par 3 chocs à amortir : le choc pétrolier dû à la chute des cours du pétrole ; le choc sécuritaire qui empêche la réalisation normale des activités économiques dans la région de l'Extrême-Nord, notamment dans les zones frontalières, et le choc des APE qui réduit les recettes tarifaires. Pour mobiliser les recettes fiscales tout en améliorant l'attractivité du territoire camerounais, le Gouvernement a reconduit la stratégie qui s'articule autour des mesures d'élargissement de l'assiette fiscale, de sécurisation des recettes et de renforcement de la fiscalité comportementale.

L'élargissement de l'assiette fiscale s'est fait à travers l'instauration de nouvelles taxes et l'extension des taxes existantes sur de nouvelles matières. Comme nouvelles taxes, on peut citer la Taxe de Séjour, et en matière de fiscalité forestière la Taxe de régénération. Pour ce qui est de l'extension de l'assiette fiscale de certaines taxes, on peut relever les motocyclettes à 3 roues désormais soumis à la vignette automobile, les véhicules d'occasion d'un certain âge dorénavant soumis aux droits d'accises, les locations ou sous-locations en meublé des locaux à usage d'habitation soumises à la TVA et les jeux organisés via la téléphonie mobile désormais imposés à la Taxe sur les jeux de hasard et de divertissement.

A ces mesures d'élargissement d'assiette ont été associées des mesures de sécurisation des recettes par la réévaluation de certains taux ou quotités d'imposition. C'est le cas de la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers, de la redevance superficielle minière sur les permis de recherche, de la Surtaxe à l'Exportation du bois, des Droits d'Accises sur les boissons alcooliques et gazeuses vendues dans des emballages non retournables, et du Timbre Communal.

Pour être complet, il faut signaler également que certains taux ou quotités d'impôts ont été revus à la baisse ; c'est le cas de la Taxe ad valorem en matière de fiscalité minière, des droits d'enregistrement sur les marchés et commandes publics payés sur le budget des sociétés à capitaux publics et d'économie mixte, des droits d'enregistrement sur les mutations des

Interview de l'auteur sur les innovations de la loi de finances
camerounaise 2017 publiée dans le bihebdomadaire « Défis
actuels » n°177 du lundi 09 au 12 janvier 2017 dans la rubrique «
En Couverture » page 5

immeubles relevant des zones encadrées par une mercuriale administrative et de la TSR sur les prestations matérielles ponctuelles et la commande publique.

La Loi des Finances 2017 consacre aussi le renforcement de la fiscalité comportementale entendue comme l'ensemble des outils et mesures fiscaux adoptés par les pouvoirs publics pour influencer le comportement des agents économiques (entreprises, ménages, etc.), afin qu'ils adoptent des comportements conformes à des objectifs d'intérêt général. Elle comprend d'une part les mesures incitatives telles que celles relatives à la promotion de l'emploi jeune, du secteur boursier, des centres de gestion agréés, de l'éducation, de la formation et de la santé, du secteur agricole, des matériaux et matières premières locaux, de l'innovation ; et à la réhabilitation des zones sinistrées ; et d'autre part les mesures protectrices de l'environnement telles que l'instauration des Droits d'Accises sur les véhicules d'occasion d'un certain âge, l'ajout des Droits d'Accises Spécifiques sur les boissons alcooliques et gazeuses vendues dans des emballages non retournables, l'instauration de la Taxe de régénération en matière de fiscalité forestière.

Etait-il opportun d'instaurer ces nouvelles taxes et de réévaluer d'autres taxes existantes?

Comme je l'ai signalé plus haut, les mesures nouvelles relatives à ces 3 taxes sont justifiées dans la mesure où les rentrées fiscales attendues de la DGI sont en augmentation de 9% dans un contexte marqué par les chocs pétrolier et sécuritaire et celui des APE qui réduisent les recettes pétrolières, tarifaires et les recettes fiscales internes. Il fallait prendre des mesures nouvelles permettant de compenser les pertes occasionnées par ces chocs. Si l'on s'en tient au constat fait lors du Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat de l'Afrique Centrale du 23 décembre 2016, et à la résolution n° 17 relative à la mobilisation optimale des recettes fiscales internes, ces nouvelles taxes sont opportunes et nécessaires.

Croyez-vous qu'on pourra atteindre les 2 519, 13 milliards de recettes fiscales qui sont attendues cette année ?

Il faut déjà préciser que les 2 519, 13 milliards comprennent les prévisions des recettes fiscales (2 519,13 milliards) et des autres recettes (624,170 milliards). Les prévisions des recettes fiscales sont faites sur la base des projections macro et microéconomiques. Leur réalisation de sera donc largement tributaire de la performance de l'économie camerounaise en 2017. On note bien une inquiétude dans la mesure où on est habitué à applaudir des performances exceptionnelles d'une administration fiscale qui produit toujours plus que ce qui lui est demandé. Mais à quel prix ? Il est à craindre que l'administration fiscale ne se retrouve un jour coincée dans l'engrenage de ses chiffres qui se refermeront alors sur elle comme un piège.

Propos recueillis par Chamberline Moko